

argent.boursier.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 1/3

[Visualiser l'article](#)

Assurance-vie : « pourquoi faut-il diversifier son contrat ? »

Antoine Dadvisard, président du directoire de Matignon Finances



Matignon Finances

Il devient essentiel, à l'heure où la baisse des rendements des fonds euros est une réalité, de se poser la question de la diversification.

Investir sur un fonds en euros 100% de son épargne est un gage de sécurité mais en matière de rendement, la performance devient très faible, contrepartie légitime de la garantie associée et d'un environnement de taux bas qui dure maintenant depuis plusieurs années.

Comment diversifier ?

Cette diversification a pour objectif de dynamiser un contrat d'assurance-vie dans la recherche d'un rendement supérieur et ce dans la durée, en optimisant de ce fait le couple rendement /risque. La répartition de son investissement doit s'effectuer sur différentes classes d'actifs tout en prenant en compte ses propres aspects économiques, fiscaux et patrimoniaux.

iframe : redir.opoint.com

Les marchés financiers et immobiliers représentent une source de dynamisme pour le rendement de son contrat. Les opportunités d'investissement se trouvent dans les fonds en actions ou en obligations, les SCPI ou les OPCI.

argent.boursier.com

Pays : France

Dynamisme : 0

[Visualiser l'article](#)

Un très large choix

Les unités de compte (UC) donnent accès, selon la compagnie d'assurance, à un très large choix de fonds communs de placement (OPC) et de classes d'actifs aux profils de risque et de rendement variés : actions, obligations, fonds monétaires, fonds immobilier via les OPC I ou SCPI. Pour les contrats supérieurs à un certain montant (selon les compagnies d'assurance entre 150.000 et 300.000 euros), vous pouvez mettre en place un contrat « géré-dédié » qui sera géré par un professionnel au travers d'un mandat d'arbitrage, et avoir accès ainsi à une gamme de supports beaucoup plus étendue (actions et obligations en direct).

Selon votre profil d'investisseur, il est recommandé de vous faire assister d'un professionnel qui vous aidera, au travers d'un bilan patrimonial à déterminer votre profil de risque, la classe d'actifs et le type de gestion qui vous sont appropriés.

Il est vrai que les UC sont soumises aux fluctuations des marchés financiers, à la hausse comme à la baisse. C'est un facteur très important à prendre en compte car le risque de perte en capital fait hélas, partie des aléas bien réels.

Combiner les stratégies

L'intérêt est alors de combiner différentes stratégies produites afin d'obtenir un portefeuille diversifié pour amortir le risque et vous permettre de disposer d'un volant d'épargne à tout moment si le besoin s'en faisait sentir.

Vous pourrez alors constituer par exemple la segmentation suivante.

- Une partie des sommes versées au contrat (30% par exemple) seront investies dans le fonds euros. Rapportant entre 1,5% et 2,5%, cette poche permettra de générer un peu de rendement et surtout d'être disponible à tout moment en cas de besoin de trésorerie, sans avoir à piocher dans la partie investie en action,

- Une partie des sommes pourra être investie en SCPI ou OPC I (20% par exemple) offrant un placement à très long terme et décorrélé des marchés financiers, tandis que les dividendes versés seront directement intégrés dans le contrat et non fiscalisés au titre des revenus fonciers, comme cela est le cas quand la détention est en direct. Les SCPI ont aussi l'énorme avantage d'être rachetables à tout moment par l'assureur sans avoir à passer par le marché secondaire souvent plus long et plus aléatoire.

- Le solde, soit 50% pourra être investi sur un support géré-dédié, via un mandat d'arbitrage signé avec un professionnel (société de gestion ou banque). La stratégie de gestion sera alors élaborée en fonction de votre capacité à absorber et à comprendre le risque ainsi que votre horizon de placement. Cette poche pourra bénéficier d'une fiscalité nulle pour les dividendes et coupons des actions et obligations, ainsi qu'une absence de taxation des plus-values lors des arbitrages réalisés par le gestionnaire, un peu comme un PEA, sans les contraintes de ce dernier.

Ce découpage en trois lots de votre contrat d'assurance-vie vous permettra donc d'avoir une grande flexibilité, d'arbitrer à tout moment si vous le souhaitez entre les différentes poches du contrat et de conserver la maîtrise de votre argent si vous en aviez besoin. Il est plus intéressant à notre sens de privilégier cette approche, par rapport à celle des contrats euro-croissance, assortis d'un engagement de conservation d'au moins 8 ans.

argent.boursier.com

Pays : France

Dynamisme : 0

[Visualiser l'article](#)

Le CV d'Antoine Dadvisard
Président du directoire, Matignon Finances

Diplômé de l'Université de Paris IX-Dauphine et de l'Institut National des Télécommunications, Antoine Dadvisard, débute sa carrière chez IBM dans les années 1990. Passionné depuis longtemps par les marchés financiers, il donne en 2009 une inflexion à sa carrière en devenant conseiller en gestion de patrimoine indépendant après l'obtention de son DESS de Gestion de patrimoine (Université de Clermont-Ferrand). En 2011, il prend la présidence du directoire de Matignon Finances lors de son rachat avec cinq autres associés.